



GRAND LYON
LA METROPOLE

Nombre de
Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 017-24

L'an deux mil vingt-quatre,

Le Lundi 25 mars à 19H00

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Romain-au-Mont-d'Or, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guillaume MALOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2024

Membres présents : Guillaume MALOT, Sophie ROLLAND-MORITZ, Pascal WAGET, Michelle GELIN, Isabelle DUMEZ, Magali VINCENT, Céline GARCIA, Sébastien JALAGUIER (pouvoir d'Olivier DELLA DORA), Christian BAGGIO, Patricia RUFFIN, Thierry LOIR, Nabila ARIFY, Pierre CURTELIN

Membres excusés et représentés : Olivier DELLA DORA (pouvoir à Sébastien JALAGUIER)

Membres absents : Malo GUITELMACHER

Secrétaire de séance, désignées au titre de l'article L.2125.15 du CGCT : Céline GARCIA et Patricia RUFFIN

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF METROPOLITAIN « AIDES AUX COMMUNES 2024 »

Rapporteur : Pascal WAGET, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux attributions du Conseil Municipal et L.2122-21 et L.2122-22 relatifs aux attributions exercées par le Maire au nom de la commune sous le contrôle du Conseil Municipal, et L.2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 à R. 2334-35,

CONSIDÉRANT comme l'indique Pascal WAGET, adjoint au Maire en charge des travaux et de la sécurité, que la municipalité souhaite effectuer travaux de mise aux normes des bâtiments communaux ;

CONSIDÉRANT que le coût prévisionnel des travaux de mise aux normes des bâtiments communaux est estimé à 40 000€ HT ;

CONSIDÉRANT que ces opérations de travaux seront soumises au vote lors de l'adoption du budget primitif courant mars 2024.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

11 AVR 2024

ID : 069-216902338-20240325-DEL017_24-DE

Afin de réduire l'impact financier de ce projet sur le budget communal, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions susceptibles d'être allouées pour la réalisation de ces travaux et à signer les actes afférents à cette demande d'aide financière.

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter des subventions auprès de la Métropole de Lyon au titre du dispositif « Aides aux communes 2024 »
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document nécessaire pour le bénéfice de cette subvention.

Résultat du vote : Approuvée à l'unanimité (14 voix POUR)

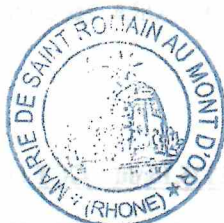
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Extrait certifié conforme.

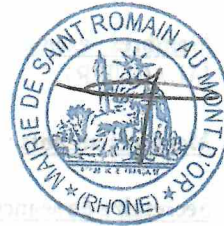
Certifiée exécutoire dès sa publication compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État le 27/03/2024.

La secrétaire de séance,



Céline GARCIA

Le Maire,



Guillaume MALOT

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 Rue Duguesclin, 69003 LYON dans le respect des délais de recours en vigueur, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du